

UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL, LA FRANCE DE 1974 À 1988

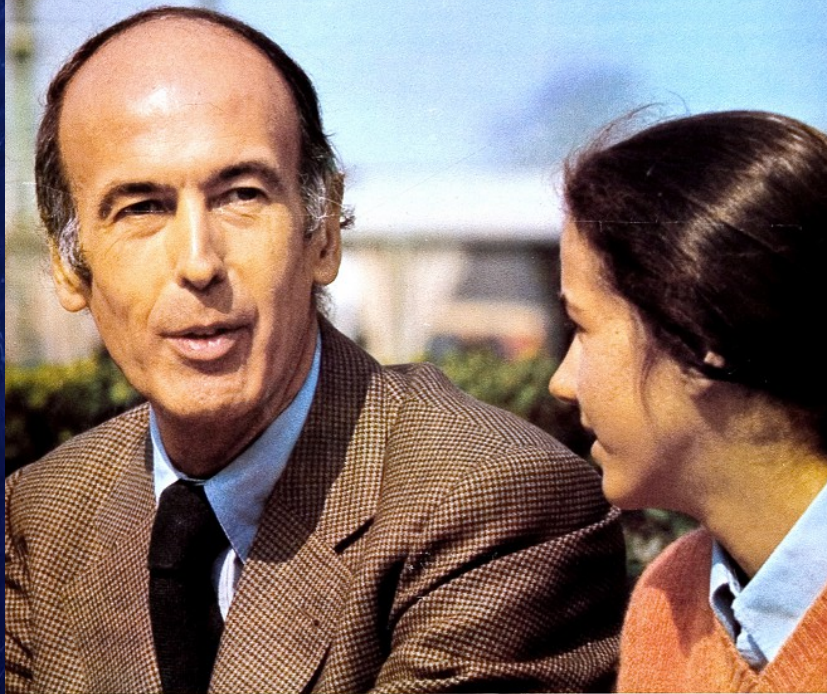
- 1 -



Valéry Giscard d'Estaing et Simone Veil

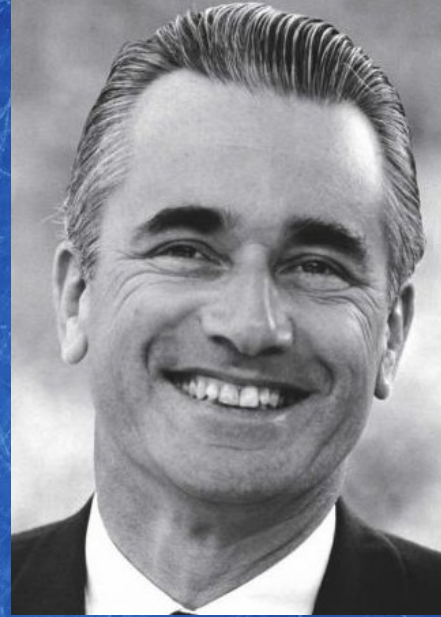
LA DROITE SE PRÉSENTE DIVISÉE À LA PRÉSIDENTIELLE DE 1974

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

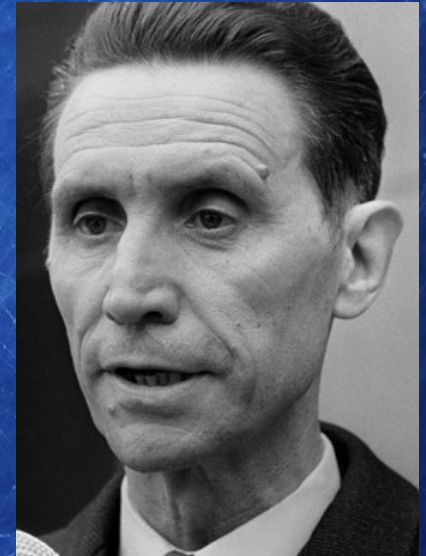


V. GISCARD D'ESTAING

Affiche électorale en faveur de Valéry Giscard d'Estaing
Fédération Nationale des Républicains Indépendants (FNRI)



Jacques Chaban-Delmas
Union des Démocrates
pour la République
(UDR)



Jean Royer
(Droite conservatrice)

LA REFONDATION DU PARTI SOCIALISTE AU CONGRÈS D'ÉPINAY EN 1971



En 1969, la SFIO fusionne avec d'autres formations de gauche et devient le Parti Socialiste (PS). Deux ans plus tard, au congrès d'Épinay qui se tient du 11 au 13 juin 1971, François Mitterrand, élu Premier secrétaire du PS, prône le rassemblement de toute la famille socialiste mais aussi l'union des gauches.

Le 12 juillet 1972, il parvient à réaliser ce second objectif en signant avec le Parti Communiste et certains radicaux un programme commun de gouvernement.



**Au centre, le premier secrétaire du Parti Socialiste, François Mitterrand.
À droite, le secrétaire général du Parti Communiste Français, Georges Marchais.
À gauche, le député radical de l'Aveyron Robert Favre.**

Tous trois défilent ensemble lors d'une manifestation du Comité National de l'Action Laïque, le 9 décembre 1972

**Affiche électorale en faveur de François Mitterrand
pour l'élection présidentielle de 1974**

An electoral poster for François Mitterrand, featuring a black and white portrait of him in a suit and tie. The background shows a landscape with a large electrical pylon on the left, a field, and industrial buildings with smokestacks in the distance. The text is in French, promoting Mitterrand as a young president for a modern France and calling for voters to support the unique candidate of the left.

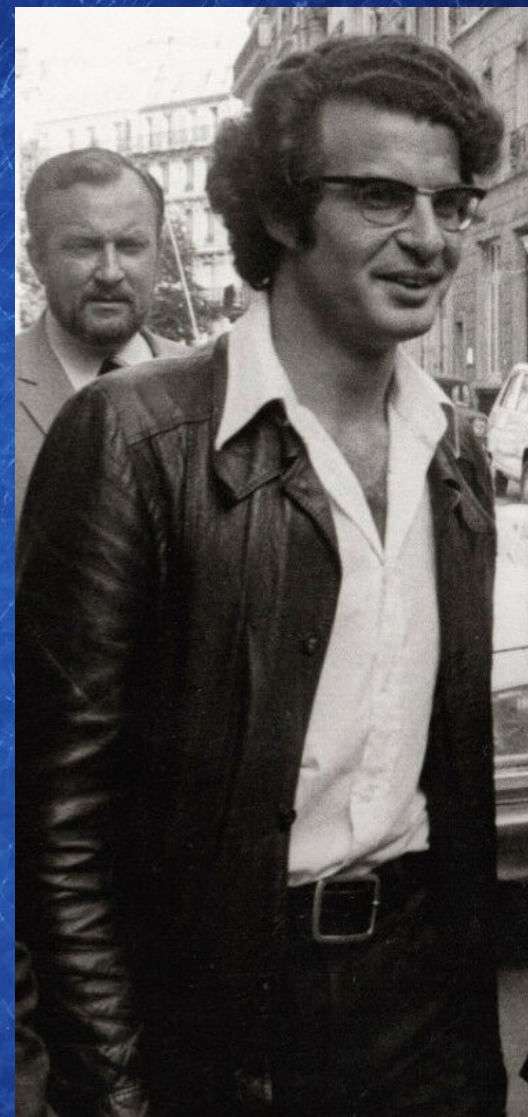
François Mitterrand
un Président jeune
pour une France moderne

PRENEZ EN MAINS VOTRE AVENIR
**VOTEZ POUR LE CANDIDAT
UNIQUE DE LA GAUCHE**

**L'EXTRÊME GAUCHE TROTSKISTE RESTE EN DEHORS DE L'UNION
DE LA GAUCHE ET PRÉSENTE DEUX CANDIDATS**

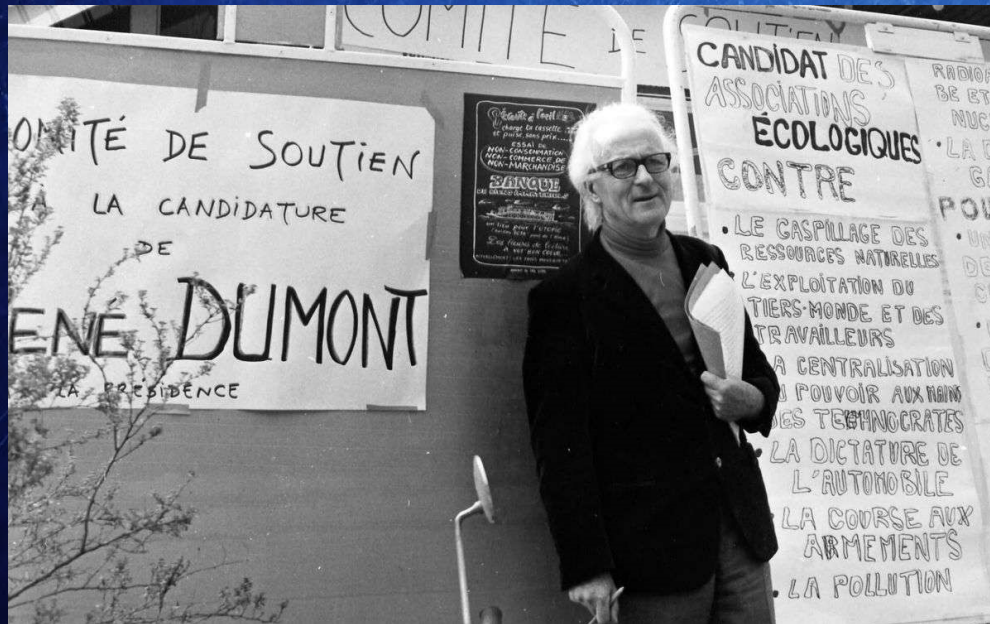


**Arlette Laguiller, c'est la première femme à se présenter à une élection
présidentielle en France
(Lutte ouvrière)**

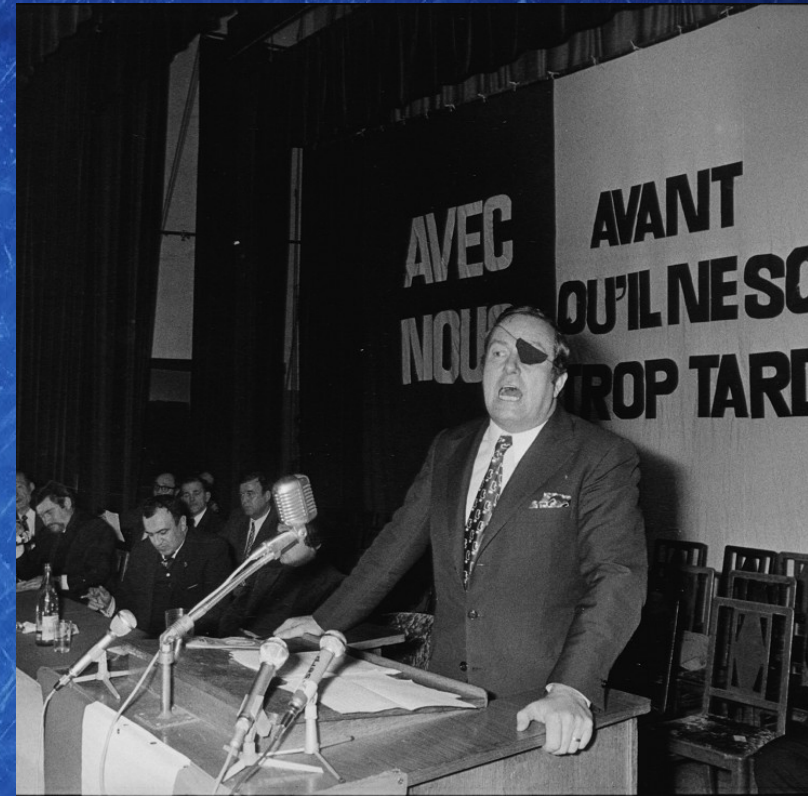


**Alain Krivine
(Front Communiste Révolutionnaire)**

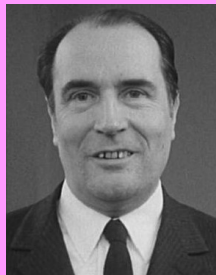
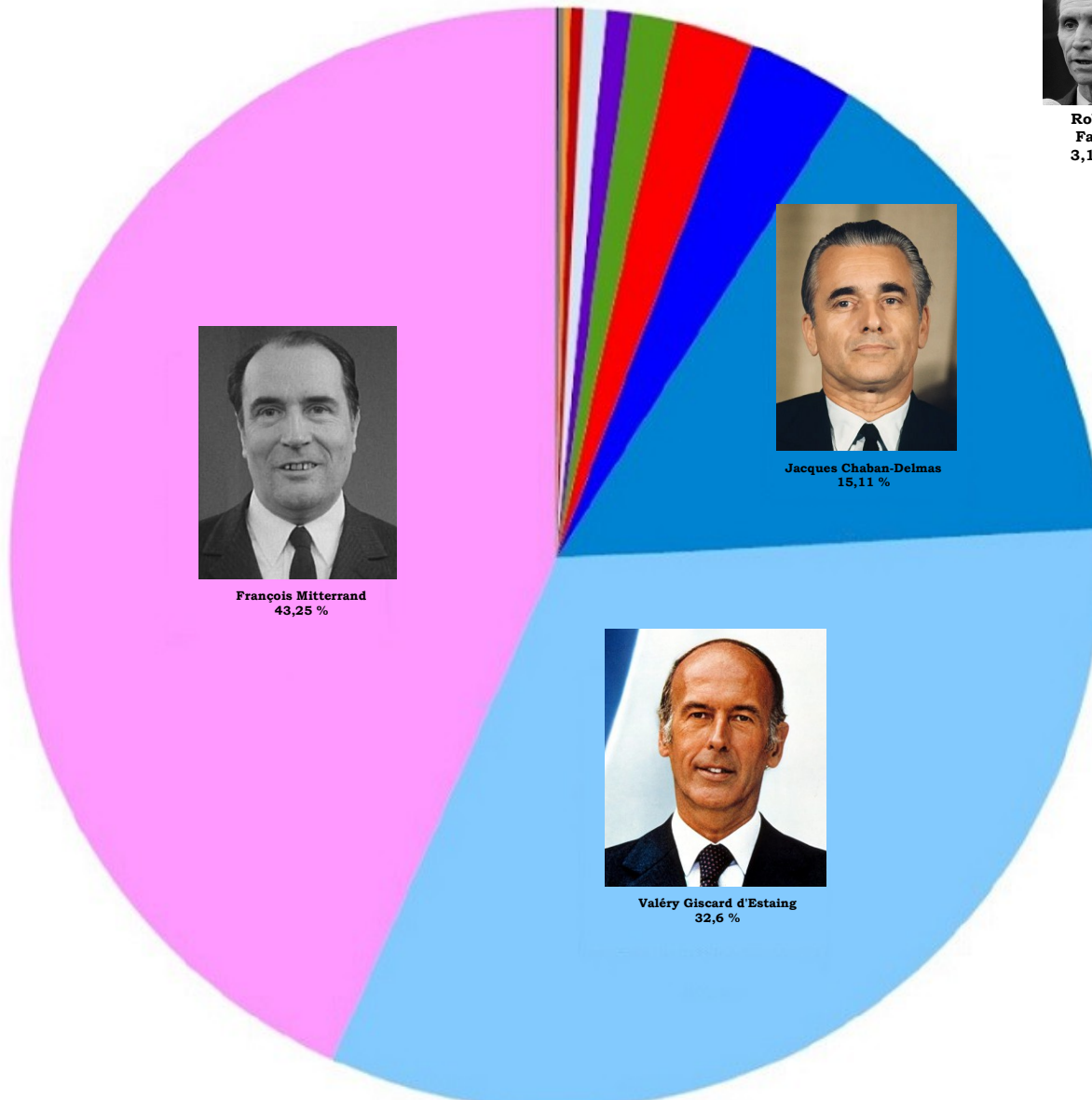
DEUX PARTIS PROMUS À UN BEL AVENIR FONT LEUR APPARITION DANS LE PAYSAGE POLITIQUE FRANÇAIS



Le parti écologiste de René Dumont



Le Front National a été fondé en 1972 par Jean-Marie Le Pen



François Mitterrand
43,25 %



Jacques Chaban-Delmas
15,11 %



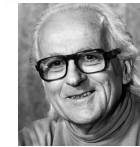
Valéry Giscard d'Estaing
32,6 %



Robert Fabre
3,17 %



Arlette Laguiller
2,33 %



René Dumont
1,32 %



Jean-Marie Le Pen
0,75 %



Émile Muller
0,69 %



Alain Krivine
0,37 %



Bertrand Renouvin
0,17 %



Jean-Claude Sebag
0,16 %



Guy Héraud
0,08 %

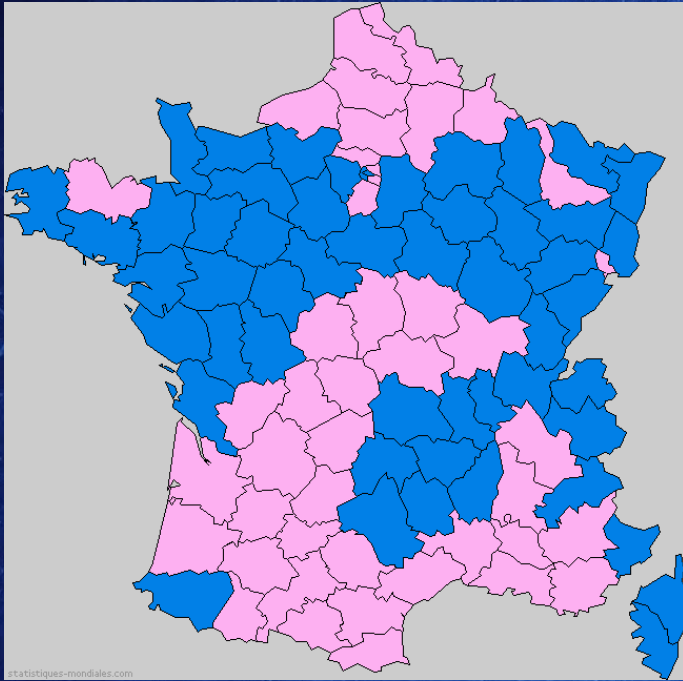
- François Mitterrand (Union de la Gauche)
- Valéry Giscard d'Estaing (Républicains Indépendants)
- Jacques Chaban-Delmas (Union des Démocrates pour la République)
- Robert Fabre (Droite conservatrice)
- Arlette Laguiller (Lutte Ouvrière)
- René Dumont (Écologistes)
- Jean-Marie Le Pen (Front National)
- Émile Muller (Mouvement Démocrate Socialiste de France)
- Alain Krivine (Front Communiste Révolutionnaire)
- Bertrand Renouvin (Nouvelle Action Royaliste)
- Jean-Claude Sebag (Mouvement Fédéraliste Européen)
- Guy Héraud (Fédéralistes Européens)

RÉSULTATS AU PREMIER TOUR DE LA PRÉSIDENTIELLE DE 1974

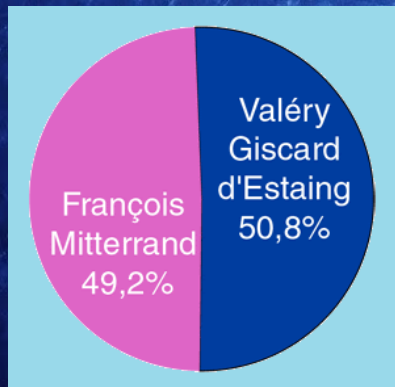


10 mai 1974, débat télévisé de l'entre-deux tour opposant Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand. Au cours de cet échange, VGE prend l'avantage sur Mitterrand en lui assénant une réplique assassine : « Vous n'avez pas, monsieur Mitterrand, le monopole du cœur ! »

19 MAI 1974 : VALÉRY GISCARD D'ESTAING REMPORTE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



En bleu, les départements ayant voté au second tour pour Valéry Giscard d'Estaing. En rose, ceux qui se sont prononcés en faveur de François Mitterrand.



Valéry Giscard d'Estaing à son QG le soir de sa victoire

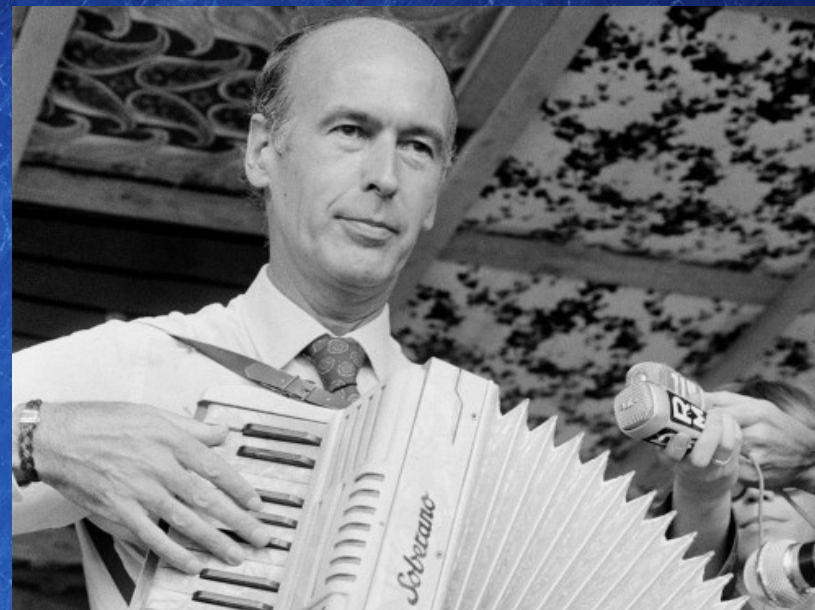


Valéry Giscard d'Estaing remontant à pied les Champs-Élysées le jour de son investiture le 27 mai 1974

UN PRÉSIDENT SOUCIEUX DE SON IMAGE - VGE ET LA COMMUNICATION POLITIQUE



3 Juin 1973, Valéry Giscard d'Estaing dispute un match de foot à Chamallières dans le Puy-de-Dôme dont il est maire depuis 1967



Le 24 juin 1973, Valéry Giscard d'Estaing au festival mondial d'accordéon à Montmorency



24 décembre 1974, VGE reçoit (devant les caméras) trois éboueurs immigrés à l'Élysée pour un petit déjeuner



VGE invité à la table de la famille Nehou à Grosseuvre (Eure), le 24 octobre 1975

LES GRANDES RÉFORMES DU SEPTENNAT DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING



Le viol est reconnu comme un crime. Jusqu'à cette date, le Droit le considérait comme un attentat aux bonnes mœurs. La peine de prison passe de 5 à 15 ans.
(Décembre 1980)

Majorité abaissée à 18 ans
Elle était jusqu'alors fixée à 21 ans
(Juillet 1974)

Interdiction de l'immigration économique pour les non-européens
(Juillet 1974)



Remboursement par la SECU de la pilule contraceptive et du stérilet + Autorisation pour les mineurs de se procurer un moyen de contraception sans l'autorisation de leurs parents
(Décembre 1974)



Autorisation du regroupement familial pour les travailleurs immigrés
(Avril 1976)

« Le conjoint et les enfants de moins de dix-huit ans d'un ressortissant étranger régulièrement autorisé à résider sur le territoire français ne peuvent se voir refuser l'autorisation d'accès au territoire français et l'octroi d'un titre de séjour que pour l'un des motifs suivants :

1. L'étranger concerné ne justifie pas d'une année de résidence en France en situation régulière ;
2. L'étranger concerné ne dispose pas de ressources stables, suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille ;
3. Les conditions de logement que l'étranger se propose d'assurer à sa famille sont inadéquates ;
4. La présence du ou des membres de la famille sur le territoire français constitue une menace pour l'ordre public ;
5. Les résultats du contrôle médical (...) des membres de la famille font apparaître qu'ils sont atteints de maladies ou d'infirmités pouvant mettre en danger la santé publique. »



Dépénalisation de l'avortement + Légalisation de l'IVG
(Loi Veil)
L'opération n'est pas remboursée par la SECU
(Janvier 1975)



Autorisation du divorce par consentement mutuel
Seul le divorce « pour faute » était jusque-là possible
(Juillet 1975)

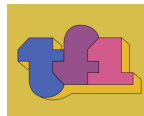


Création du collège unique avec un enseignement commun permettant de repousser jusqu'à la fin de la 3^{ème} l'orientation vers les filières générales ou professionnelles
(Juillet 1975)

Mixité obligatoire dans les écoles publiques de la maternelle au lycée
(Loi Haby)
(Juillet 1975)

L'ORTF éclate en 7 sociétés indépendantes dont TF1, Antenne2, Antenne3, Radio France et l'INA. Les chaînes sont désormais en concurrence mais l'État conserve son monopole sur les ondes
(Janvier 1975)

« Art. L. 162-1. — La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse.



5 JUILLET 1974 : L'ABAISSMENT DE LA MAJORITÉ À 18 ANS



**Johnny Hallyday entouré de jeunes giscardiens
le 1^{er} mai 1974 au QG de campagne de VGE**



Jeunes brandissant leur carte électorale, 1974



Jeunes votant après l'adoption de la loi

5 JUILLET 1974 : SUSPENSION DE L'IMMIGRATION POUR LES TRAVAILLEURS NON-EUROPÉENS



Travailleurs immigrés dans l'usine Renault de Flins en 1975

**16 JUILLET 1974 : CRÉATION DU
SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE**

**VGE en confie la responsabilité à la journaliste
et écrivaine Françoise Giroud**



4 DÉCEMBRE 1974 : LA CONTRACEPTION EST DÉSORMAIS REMBOURSÉE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Manifestation du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) dans les rues de Grenoble en 1973

17 JANVIER 1975 : L'AVORTEMENT EST DÉPÉNALISÉ



26 novembre 1974 : Simone Veil, ministre de la Santé, présente devant l'Assemblée Nationale son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

« Art. L. 162-1. — La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse.

L'article L. 162-1, de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M^{me} VEIL :

ARGUMENTATION EN DEUX POINTS

- **AVORTEMENT** : « 300.000 personnes mutilées chaque année, nous ne pouvons plus fermer les yeux... »
- **FAMILLE** : une série de mesures pour endiguer la baisse de la natalité

Paris. — C'était hier la foule des grands jours à l'Assemblée nationale. La première séance consacrée à l'examen du projet de loi sur l'interruption de grossesse a fait salle comble. Les tribunes étaient composées essentiellement d'un public féminin dont la très grande majorité bénéficiait d'invitations fournies par les parlementaires.

Dans la loge de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée, on remarquait aux côtés de Mme Lucie Faure, femme du président, la présence de Me Gisèle Halimi, qui, depuis de nombreuses années, ne manque pas un seul débat relatif aux problèmes de la condition féminine et qui est un ardent défenseur de la cause de l'avortement.

Après le rapport du docteur Henry Berger (U.D.R., Côte d'Or) qui estime que le projet de loi « prétend ouvrir à la fécondité, à son contrôle et à ses limites, des actes dont chacun sait que, ne pouvant les supprimer, on ne peut plus longtemps les tolérer dans une ombre complice », c'est au tour de Mme Simone Veil de monter à la tribune. D'entrée, le ministre de la Santé, qui s'adresse à l'assemblée avec « un profond sentiment de modestie » souligne que « les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités ».

« Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300.000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui baffouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours. L'injustice actuelle doit cesser ». Comment y parvenir ?

Mme Veil a affirmé que « l'avortement devait rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue ». Le rejet gouvernemental tient compte de la situation de fait existante, « s'il admet la possibilité de l'interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et autant que possible en dissuader la femme ».

« Tout laisse à penser, a poursuivi Mme Veil, que l'adoption du projet de loi n'aura que peu d'effets sur le niveau de la natalité en France, les avortements légaux remplaçant en fait les avortements clandestins, une fois passée une période d'éventuelles oscillations à court terme. »



DERNIÈRE PAGE



L'argumentation de Simone Veil en faveur de l'interruption volontaire de grossesse

CHAQUE ANNÉE EN FRANCE UN MILLION DE FEMMES AVORTENT 5000 en meurent



.... 200000 souffrent de maladies infectieuses, 15000 en sont stériles à vie. C'est la clandestinité à laquelle nous sommes condamnées qui est responsable de cette hécatombe. Alors que cette opération pratiquée sous contrôle médical est des plus simple

Il sera discuté prochainement d'un projet de loi qui ne prévoit l'interruption de la grossesse que pour des cas très limités mais qui ne prend absolument pas en considération les raisons psychologiques ou financières qui motivent ce million d'avortements.

en France la vie d'un fœtus est plus importante que la vie d'une femme

SEULE LA FEMME DOIT POUVOIR DECIDER D'AVOIR OU NON UN ENFANT et pas les législateurs ou les évêques qui ne les élevant pas.

. Le pouvoir veut des travailleurs et des consommateurs .

. Il sert ses intérêts pas ceux des femmes

Nous ne serons pas ses machines à reproduire

Nous voulons

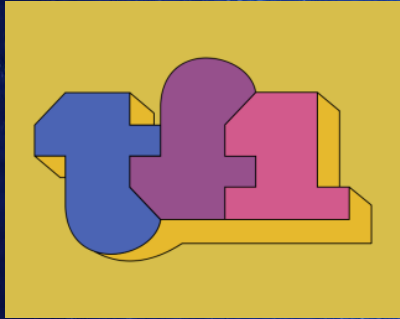
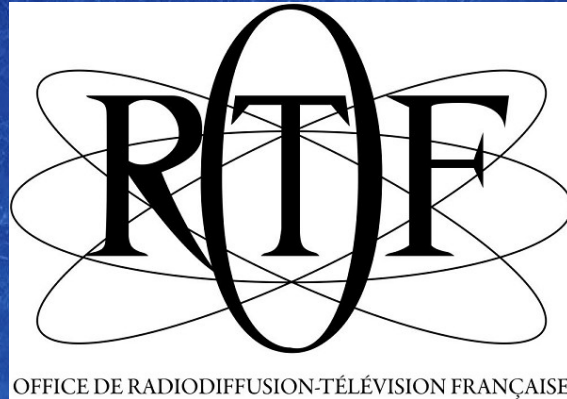
LA CONTRACEPTION POUR TOUS et TOUTES L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT

BOITE POSTALE 714 370-15 NUS

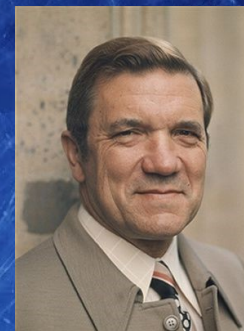
MOUVEMENT DE LIBERATION DES FEMMES. AVIGNON

Affiche des années 1970 en faveur du droit à la contraception et à l'avortement gratuits

6 JANVIER 1975, LA DISSOLUTION DE L'ORTF DONNE NAISSANCE À SEPT SOCIÉTÉS
LA CONCURRENCE EST DÉSORMAIS AUTORISÉE ENTRE LES TROIS CHÂÎNES DE TÉLÉVISION
MAIS L'ÉTAT CONSERVE SON MONOPOLE SUR L'ENSEMBLE DE L'AUDIOVISUEL



**11 JUILLET 1975 : LA LOI HABY INSTAURE LE COLLÈGE UNIQUE
ET REND OBLIGATOIRE LA MIXITÉ DANS TOUTES LES ÉCOLES
PUBLIQUES DE LA MATERNELLE AU LYCÉE**



**Le ministre
de l'Éducation
Nationale René Haby**



**Le 6 mars 1975, des étudiants de l'université
Lyon 2 organisent un sit-in contre la loi Haby**



DAVID et VALLOIS
23, rue Gustave Rey
LA GARENNE COLOMBES

C. E. S. MIXTE PAUL ELUARD
- Chatillon sous Bagneux -

Année Scolaire
1976-1977

**La mixité dans un Collège d'Enseignement
Secondaire à Châtillon-sous-Bagneux**

La création du collège unique a été célébrée comme l'aboutissement d'un processus de démocratisation et d'ouverture de l'enseignement à tous. Mais la réforme a fait également l'objet de vives critiques. Ses détracteurs dénoncent à l'époque, et encore aujourd'hui, un enseignement au rabais et un nivellement par le bas.

11 JUILLET 1975 : L'AUTORISATION DU DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL



29 AVRIL 1976 : LE GOUVERNEMENT CHIRAC AUTORISE LE REGROUPEMENT FAMILIAL POUR LES IMMIGRÉS

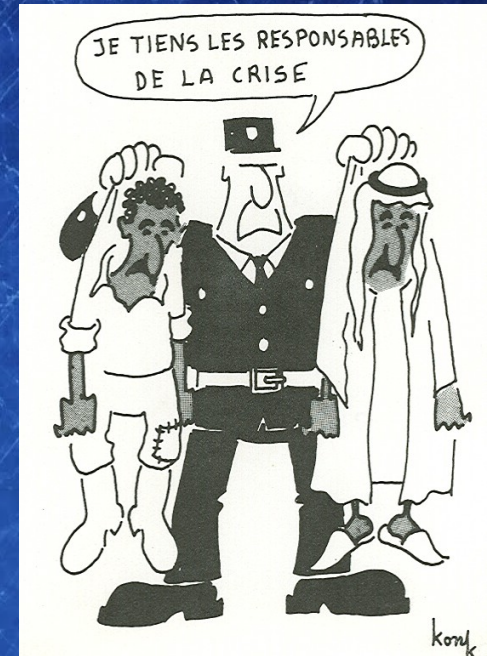


Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing en juin 1976

« Le conjoint et les enfants de moins de dix-huit ans d'un ressortissant étranger régulièrement autorisé à résider sur le territoire français ne peuvent se voir refuser l'autorisation d'accès au territoire français et l'octroi d'un titre de séjour que pour l'un des motifs suivants :

1. L'étranger concerné ne justifie pas d'une année de résidence en France en situation régulière ;
2. L'étranger concerné ne dispose pas de ressources stables, suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille ;
3. Les conditions de logement que l'étranger se propose d'assurer à sa famille sont inadaptées ;
4. La présence du ou des membres de la famille sur le territoire français constitue une menace pour l'ordre public ;
5. Les résultats du contrôle médical [...] des membres de la famille font apparaître qu'ils sont atteints de maladies ou d'infirmités pouvant mettre en danger la santé publique. »

Décret sur le regroupement familial



Dessin de Laurent Fabre, dit Konk paru dans *Le Monde* au cours des années 1970. Après la guerre d'Algérie et le choc pétrolier de 1973, une partie de la population française commence à voir dans l'immigration africaine une menace pour l'emploi et la sécurité. Les idées d'extrême droite portées par le Front National (FN) fondé par Jean-Marie Le Pen en octobre 1972, commencent doucement à progresser.



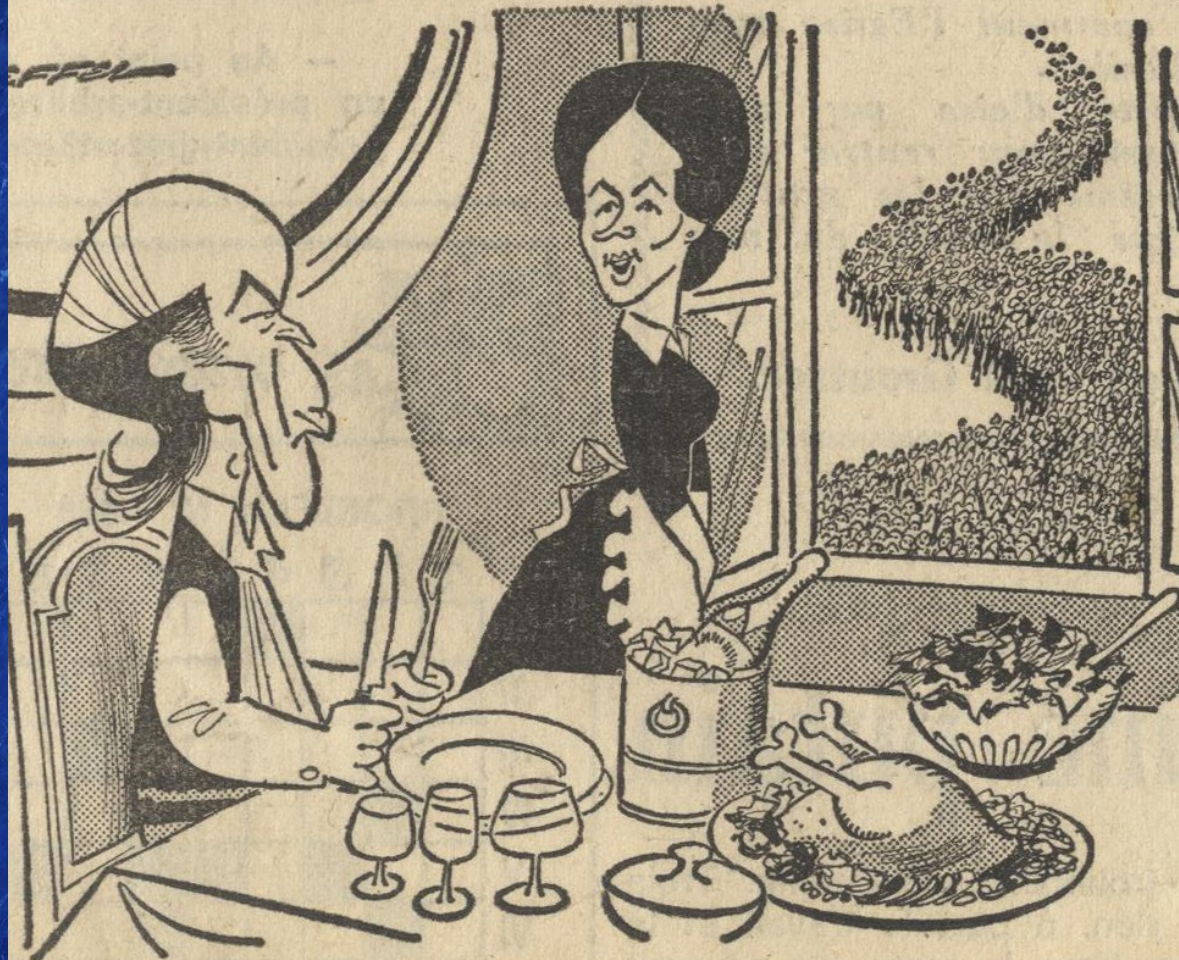
L'évolution du nombre d'immigrés en France depuis 1945. Source : INSEE

**23 DÉCEMBRE 1980 : LE VIOL DEVIENT UN CRIME AUX YEUX DE LA
LOI ET NON PLUS UNE ATTEINTE AUX BONNES MOEURS
LA PEINE DE PRISON PASSE DE 5 ANS À 15 ANS**



Dessin de Cabu

UN MILLION DE CHOMEURS



Devine qui vient dîner ce soir !...

Après la crise pétrolière de 1973, la France de VGE se retrouve en proie à un chômage de masse
Caricature de Jean Effel



En 1976, Jacques Chirac, alors premier ministre de VGE, démissionne de son poste et fonde le RPR. Il devient de facto le principal rival du président qui ne lui pardonnera jamais cette trahison. La Droite est désormais scindée en deux familles concurrentes.

UN PRÉSIDENT BROCARDÉ



L'humoriste Thierry le Luron singeant les mimiques et les tics de langage du président Valéry Giscard d'Estaing



Dessin de Claude Serre paru en 1975 dans le journal *Minute*



Dessin de Cabu, 1980

LE 10 OCTOBRE 1979, LE CANARD ENCHAÎNÉ RÉVÈLE LE SCANDALE DES DIAMANTS DE BOKASSA



Le 5 mars 1975, VGE est accueilli par Jean-Bedel Bokassa sur le tarmac de l'aéroport de Bangui en Centrafrique



Le 4 décembre 1977, le dictateur Jean-Bedel Bokassa sur son trône d'Empereur



Affiche de la LCR De Krivine



Affiche de la campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing détournée par ses opposants politiques